Zeitschrift: Mobile : la revue d'éducation physique et de sport

Herausgeber: Office fédéral du sport ; Association suisse d'éducation physique à

l'école

Band: 5 (2003)

Heft: 2

Artikel: "La valeur morale du sport a des limites"

Autor: Herzog, Walter / Bignasca, Nicola

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-996018

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

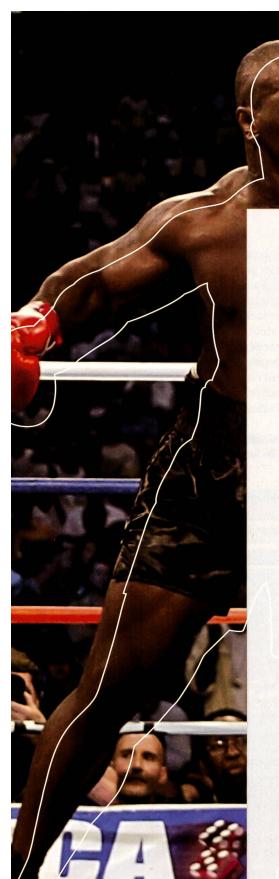
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch



«La valeur morale du sport

Sport et morale, morale et sport... Le sujet est d'actualité. La preuve: la charte éthique adoptée il y a peu par Swiss Olympic. Face à cette problématique, Walter Herzog, professeur de psychologie pédagogique à l'Université de Berne, nous a confié ses craintes et ses attentes.

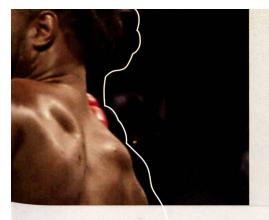
Interview: Nicola Bignasca

En quoi peut-on attribuer une valeur morale au sport d'élite? Walter Herzog: Tout dépend du sens que l'on donne à la notion de morale. Je pars du principe que la morale est affaire de réciprocité et qu'elle concerne l'individu dans sa globalité. La morale entre en jeu dans les situations qui nous mettent face aux autres, face à ce qu'ils sont et non pas à ce qu'ils représentent. Sa portée est illimitée dans le sens où elle englobe tous les êtres humains, sans exception. Sur ce point, j'estime que la valeur du sport a des limites. On pourrait reprocher à cette façon de voir d'occulter une dimension souvent citée de la morale: la «vie bonne» ou le bonheur. Objection justifiée il est vrai, car on ne peut faire complètement abstraction du fait que le sport a des conséquences sur la vie personnelle des athlètes.

Le sport d'élite est fondé sur la performance, la compétition et l'égalité. Ces principes participent-ils à la signification morale du sport? Je pense que oui. Mais il faut définir auparavant ce que nous entendons par sport. Les différentes formes que le sport revêt aujourd'hui ne se laissent pas réduire à un dénominateur commun. Les trois principes que vous avez évoqués sont des attributs es-

sentiels du sport. On pourrait y ajouter la vie corporelle, ainsi qu'un autre élément important à mes yeux: la temporalité, plus précisément, la dimension ludique du sport. J'entends par là qu'on doit s'immerger dans le monde du sport et ensuite en ressortir. Le bouillonnement, l'effervescence qui font du sport une forme de culture naissent de cette structure. Du point de vue de la morale, c'est important car, une fois immergés dans le monde du sport, nous ne sommes plus des individus pris dans cette globalité indivisible qui participe de la morale, mais les interprètes de rôles bien définis: gardien de but, sauteur en longueur, marathonien, skip, entraîneur, arbitre, etc.

Vous subdivisez le champ de la morale en deux secteurs: la «vie bonne» et la cohabitation sociale. Ces deux secteurs ont-ils la même importance morale dans le sport? Dans l'Antiquité, on a beaucoup philosophé sur la question de la «vie bonne». Cette question resurgit aujourd'hui et s'incarne dans des notions nouvelles telles qu'«art de vivre» ou «bien-être». Pour le sport, cette question n'a qu'une importance limitée. Là, l'important n'est pas tant de savoir si le sport peut nous apporter le bonheur, mais plutôt de savoir comment réglementer les relations sociales. Dans ce contexte, la question du bien-être et du bonheur n'a de perti-



Ethique et sport

a des limites»

nence que si l'on s'interroge sur des questions du genre: est-il judicieux que les enfants fassent du sport de compétition et se soumettent à des entraînements intensifs? A partir de cette interrogation, on peut porter un jugement sur certaines disciplines sportives, non pas pour les risques de blessures qu'elles présentent - risques inhérents à toute activité sportive - que pour leur caractère «inhumain». Pensez aux sports qui non seulement autorisent les atteintes au corps d'autrui, mais les encouragent. Ces questions cependant ne se posent pas au sein même du sport, mais hors de son cadre. Quiconque fait du sport admet par définition sa légitimité morale.

Si l'on considère le sport comme un ensemble englobant tous les êtres humains qui souhaitent rivaliser en compétition, on perçoit dans cette universalité une valeur morale. Dans quelle mesure cette impression peut-elle être trompeuse? Un des critères de la morale tient effectivement à son caractère illimité, autrement dit au fait qu'elle ne connaisse aucun facteur d'exclusion. Tout individu fait partie intégrante de l'univers moral. Force est de constater qu'il y a là une affinité directe avec le sport qui se veut lui aussi universel, global et trait d'union entre les peuples et les nations. Il l'est effectivement dans la mesure où il ne connaît aucun critère d'admission particulier. Ouelles que soient notre origine. notre race ou notre nationalité, nous avons tous le droit d'entrer dans le monde du sport et de nous soumettre à ses règles.

Mais, d'un autre côté, on sait que le sport est synonyme aussi de ségrégation, pour ne pas dire d'exclusion. Tout à fait. Hommes, femmes, amateurs, professionnels, classes d'âge, niveaux de performance, catégories de poids, ligues sont autant d'exemples qui corroborent cette notion de séparation. Il ne faut pas oublier non plus que le sport se subdivise en disciplines. On se mesure à ses semblables, aux athlètes qui pratiquent la même discipline. Le sport possède aussi une forte composante nationale: les sportifs sont les représentants de nations avant d'être leurs propres ambassadeurs ou ceux de leur équipe. Alors que la morale n'admet ni limitation ni exception puisqu'elle accepte les individus dans leur globalité, le sport connaît indubitablement des particularismes dans la mesure où ses règles se limitent aux personnes d'un même sexe, d'une même discipline sportive, d'une même ligue ou d'un même groupe de performance, appelées à représenter des collectivités nationales ou d'autre nature.

Ces considérations impliquent donc que la valeur morale du sport est limitée... Cette conclusion s'impose si l'on veut porter un regard réaliste sur le monde du sport. Et pour cela, il faut se garder d'idéaliser le sport en le considérant comme un instrument d'union des peuples, mais aussi éviter de sombrer dans un certain cynisme, tel que celui qui se manifeste actuellement par rapport au problème du dopage. Pour moi, la valeur morale du sport tient surtout à l'existence de certains facteurs struc-

turels, généralement d'ordre réglementaire, qui assurent le respect du principe de l'égalité. En font partie toutes les règles qui garantissent les mêmes chances de participation à tous. Mais il est important que tout au long de la compétition, les règles restent les mêmes pour tous. En ce sens, la signification morale du sport est institutionnalisée. L'individu n'est en fait guère interpellé, sauf s'il se trouve confronté à un imprévu, un accident par exemple qui fait imploser du même coup le monde du sport. La chute d'un rival, un carambolage ou la blessure d'un adversaire sont autant d'éléments qui brisent ponctuellement la logique du sport. Les acteurs apparaissent alors dans toute leur banalité, leur vulnérabilité, C'est l'attitude morale du coéquipier ou de l'adversaire qui fera alors que la compétition sera ou non interrompue pour venir en aide au blessé ou au malchanceux. Mais même dans ces situations, la morale a souvent un fondement institutionnel du fait que cette décision revient généralement à la direction de la course ou à l'arbitre.

Quiconque fait du sport admet par définition sa légitimité morale. >>>

En évoquant la question de l'égalité des chances, vous avez parlé de justice, mais je suis étonné que vous n'ayez pas encore énoncé le terme de fair-play. Vous avez raison: il est essentiel. Mais, une fois de plus, je dirais que ce point concerne moins l'individu que les caractéris-



entaire Commentaire Commentaire Commentaire Commentaire

La charte éthique sous la loupe

Le sport a besoin d'une charte éthique, d'une charte qui préserve d'abord et surtout sa dimension culturelle. Celle qu'a adoptée Swiss Olympic à la fin de l'année dernière fait trop de concessions à des exigences extérieures alors qu'elle aurait dû répondre aux préoccupations intrinsèques du sport.

Traiter toutes les personnes de manière égale

La nationalité, le sexe, l'âge, l'orientation sexuelle, l'origine sociale, les préférences religieuses et politiques ne sont les éléments d'aucun désavantage.

Walter Herzog: ce principe ne pose aucun problème, si ce n'est que l'énumération présuppose une exhaustivité qui n'est pas établie (quid de la langue et de la couleur de la peau par exemple?). On peut se demander en outre s'il est vraiment possible de formuler ce principe de façon aussi universelle: est-il, par exemple, également valable pour des sportifs de sexe masculin dont les convictions religieuses ou politiques interdisent aux femmes de faire du sport?

Promouvoir l'harmonie du sport avec l'environnement social

Les exigences relatives à l'entraînement et à la compétition sont compatibles avec la formation, l'activité professionnelle et la vie de famille.

Ce principe est soit un comble d'arrogance, soit une lapalissade. Qui dit exploits sportifs dit concessions, restrictions et compromis. De quel droit peut-on exiger d'un sportif qu'il vive en harmonie avec son milieu professionnel et sa famille? Exige-t-on la même chose des scientifiques et des artistes qui se distinguent dans leur domaine d'activité?

Favoriser le partage des responsabilités

Les sportifs et les sportives sont associés aux décisions qui les concernent.

Ce principe est trop vague. Qu'entend-on par «associés aux décisions»? Sous-entend-on que s'ils sont écoutés, leur avis n'en reste pas moins secondaire? Je préférerais, pour ma part, une formulation plus claire qui donne expressément au sportif le droit de prendre, seul, la décision finale. Une telle approche rendrait du même coup le deuxième principe superflu.

Respecter les sportifs et les sportives au lieu de les surmener

Les mesures prises pour atteindre les objectifs sportifs des individus ne lèsent ni leur intégrité physique ni leur intégrité psychique.

Je n'ai rien à redire sur ce principe. On peut toutefois se demander à qui il s'adresse. A priori pas aux sportifs. Mais si tel est le cas, je doute fort qu'on puisse leur interdire de ne pas respecter leur corps.

Attitude sociale juste et comportement responsable envers l'environnement

Les relations mutuelles entre les personnes comme l'attitude envers la nature sont empreintes de respect.

Ce principe n'est pas seulement une sorte de fourre-tout, mais il est de plus – comme le deuxième d'ailleurs – présomptueux. Il parle de choses très différentes: de fair-play, de responsabilité et de respect, d'environnement et de nature, d'éducation et de comportement. Comment imaginer que l'on puisse amalgamer tout cela? Je trouve ce principe présomptueux dans le sens où il dépasse largement le sport. D'ailleurs, il n'est même pas expressément question de sport!

S'opposer à la violence, à l'exploitation et au harcèlement sexuel

La prévention s'effectue sans faux tabous: être vigilant, sensibiliser, intervenir à bon escient.

Je n'ai rien à redire contre ce sixième principe. Seule l'expression «faux tabous» me dérange, car elle présuppose qu'il existe de «vrais tabous». En fait, il ne devrait pas y a avoir de tabous du tout, ni dans le sport, ni ailleurs.

S'opposer au dopage et aux toxicodépendances

Expliquer sans relâche et, en cas de consommation, réagir immédiatement.

J'approuve ce septième et dernier principe dans la mesure où il concerne le dopage. Mais la référence aux toxicodépendances dépasse le cadre du sport. De quel droit le sport prétend-il interdire des drogues comme le café, l'alcool ou le tabac? Les sportifs qui mettent leur santé en danger sont tout sauf intelligents, mais c'est leur décision, et leur choix n'a rien d'immoral. A partir du moment où des produits induisant une toxicodépendance sont utilisés à des fins de dopage, ils sont compris dans la formule «s'opposer au dopage», principe auquel on ne peut qu'adhérer.

En conclusion, j'aimerais insister sur le fait que le sport ne devrait pas s'adjuger des tâches qui n'ont rien à voir avec son essence culturelle ou qu'il n'est pas capable d'assumer. Le sport doit plutôt être à l'affût des menaces qu'il porte en germe: il doit chercher à s'en distancer plutôt que d'essayer de lutter contre tous les fléaux de notre époque. Il doit donc s'interroger sur sa valeur morale et cerner plus précisément les problèmes qui justifient une charte éthique.

A plein gaz!



Le gaz naturel collabore avec les secteurs espoirs, sport de masse et sport de compétition de l'athlétisme suisse.

Pour que les jeunes puissent s'en donner à cœur joie été comme hiver, le gaz naturel soutient l'Athletic Cup et la Kids Cup.

www.gaz-naturel.ch gaz naturel